Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Création d'un Parc Aquatique

Porteur du projet : SAS Le Lomagnol

Beaumont de Lomagne

Subvention FEADER initiale de 29 827,37 €,
votée par le Comité de programmation du GAL : 15/07/2021

Site internet : https://www.camping-tarn-et-garonne.com/

Ce camping est situé à Beaumont-de-Lomagne et propose des séjours familiaux, des escapades nature, des évènements en famille pour de courts ou longs séjours.

En juin 2019 La SAS Le Lomagnol reprend la gestion du camping et de la base de loisirs dans le cadre d'une délégation de service public de 15 ans, accordée par la commune. Des investissements sont alors réalisés pour améliorer l'existant sur la base de loisirs :

- Création d'un nouveau local d'accueil, avec épicerie et four à pain ;
- Création d'un city (terrain multi- sports : foot ; basket), d'un home ball (petit terrain sécurisé pour les jeunes enfants), de jeux gonflables, de trampoline et de tables de ping- pong ;
- Installation d'une vidéo surveillance ;
- Changement des ballons d'eau chaude, et de toutes les colonnes de douche dans les sanitaires ;
- Achat de matériel nautiques : paddles, canoés ;
- Création d'un marché, avec des produits du terroir, et des producteurs locaux ;
- Création du site internet, avec réservation directe.

Le projet déposé dans LEADER avait pour objectif de développer et de qualifier davantage l'offre d'hébergement du camping, en faisant du Lomagnol un spécialiste du camping « famille » avec des formules hébergement/ activités adaptées. A cette fin une rénovation et une mise aux normes des sanitaires était prévue ainsi que l'acquisition d'un mobil-home 3 chambres et d'un parc aquatique gonflable permettant de diversifier les activités proposées.

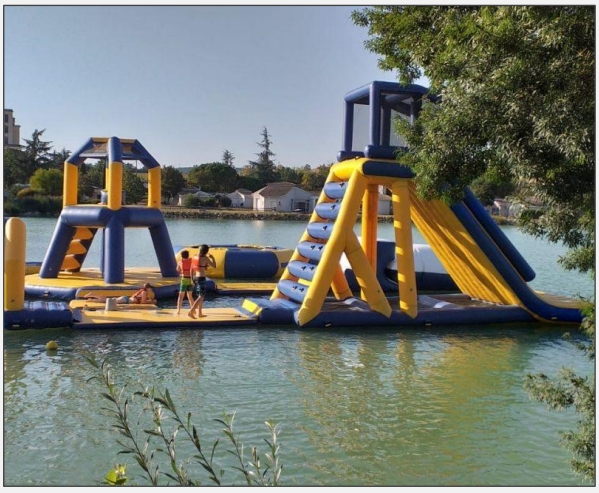

La demande d'aide LEADER a porté sur les dépenses liées à la rénovation des sanitaires, l'achat du mobil-home et du Parc Aquatique.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :

La fiche action N°2 « Mettre en œuvre une stratégie de développement de l'économie touristique et culturelle axée sur le potentiel patrimonial local et l'expression identitaire des terroirs ».

2.4 - Développement et qualification de l'offre d'hébergement :

- Hébergements s'inscrivant dans une démarche de qualité avérée (engagement à être candidat au label Qualité Tourisme) et/ou s'inscrivant dans un patrimoine architectural de qualité et significatif de l'identité locale.

Plafond LEADER : 80 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 20/09/2021*

Montant dépenses éligibles retenues	**91 092,96 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**29 827,37 €**
Autre cofinanceur :	
→ Région Occitanie	43 046,00 €
Autofinancement	18 219,59 €

Un changement de gérance en 2022 n'a pas permis de réaliser l'ensemble des investissements, prévus dans le cadre du calendrier de l'opération. Seul le Parc Aquatique a été mis en place en 2021. ***La demande de paiement LEADER n'a finalement porté que sur l'achat de l'Aqua Parc avec un montant de dépenses et de subvention Leader inférieurs à ceux inscrits dans la convention.***